



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 12 janvier 2016 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères, Diane Martin, Sandra Dicaire, Diane Laviolette et Denise Larocque ainsi que monsieur le conseiller Roger Laurent.

ÉTAIT absent : Monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 1er décembre 2015;
 - 3.2 Séance extraordinaire du 16 décembre 2015.
4. Gestion financière et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la période;
 - 4.2 Adoption des états financiers du mois de novembre 2015;
 - 4.3 Emploi d'été Canada 2016;
 - 4.4 Congrès annuel de l'ADMQ;
 - 4.5 Avis de motion - Règlement relatif au nombre de versements pour le paiement de taxes;
 - 4.6 Renouvellement des cotisations annuelles 2016;
 - 4.7 Renouvellement du contrat d'entretien et soutien de PG Solution;
 - 4.8 Demande de don – Fondation Santé de Papineau;
 - 4.9 Demande d'appui – Municipalité de Chénéville;
 - 4.10 Demande d'appui – Municipalité de Duhamel;
 - 4.11 Changement de signataire pour les signatures de chèques;
 - 4.12 Embauche d'un secrétaire-trésorier(ère) adjoint(e);
 - 4.13 Formation sur l'aménagement et le développement.
5. Aménagement et urbanisme
 - 5.1 Second projet de règlement RM05-2015 - Règlement modifiant le règlement de zonage (RM04-2010);
 - 5.2 Avis de motion – Règlement RM05-2015;
 - 5.3 Vente de terrain du MERN – Chemin de la Pointe.
6. Loisirs et culture
 - 6.1 Achat d'ordinateurs – Bibliothèque;
 - 6.2 Modification à la collection de livres de la bibliothèque;
 - 6.3 Demande d'aide financière - Festival Country de Bowman/Val-des-Bois;
 - 6.4 Demande d'aide financière – Comité des loisirs;
 - 6.5 Embauche animateur(trice) Ressource jeunesse;
 - 6.6 Embauche équipier(ère) à la Bibliothèque;
 - 6.7 Achat d'une enceinte Bluetooth.
7. Hygiène du milieu
 - 7.1 Règlement municipal RM02-2016 - Tarification pour le service d'aqueduc;
 - 7.2 Achat de bacs à recyclage;
 - 7.3 Représentant municipal auprès de Tricentris;
 - 7.4 Offre de service en compagnonnage pour l'opérateur en eau potable.
8. Voirie
 - 8.1 Achat d'un dégeleur à tuyaux;
 - 8.2 Achat d'abat-poussière.

9. Sécurité incendie
 - 9.1 Rapport d'ouverture des soumissions – Unité d'urgence 2015-01.
10. Varia
11. Période de question
12. Fermeture de la séance

16-01-01

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 12 JANVIER 2016

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DÉCLARE avoir fait parvenir au directeur général des élections (DGE) tous les formulaires DGE-1038 reçus (rapport ayant trait à la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons en argent dont le total est de 100,00 \$ ou plus dans le cadre des élections partielles de novembre 2015).

16-01-02

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
1^{er} DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 1^{er} décembre 2015, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-03

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2015

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 15 décembre 2015, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-04

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 15-12 DES COMPTES PAYÉS
ET À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de décembre 2015 dressé par la directrice générale, portant le numéro 15-12 totalisant une somme de **83 012,88 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	30 869,84 \$
- Déboursés par chèque :	5 448,95 \$
- Déboursés par prélèvement :	21 373,66 \$
- Salaires :	25 320,43 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-05

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 NOVEMBRE 2015

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de novembre 2015 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-06

EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2016

ATTENDU QU'Emploi d'été Canada (EÉC) est un programme de subvention salariale qui permet aux employeurs d'embaucher des étudiants pendant l'été;

ATTENDU QUE les demandes pour l'été 2016 seront acceptées jusqu'au 26 février 2016;

ATTENDU QUE la municipalité désire faire une demande pour deux (2) étudiants(es) pour la saison estivale de 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la directrice générale soit autorisée à compléter le formulaire de demande d'Emploi d'été Canada (EÉC) afin d'obtenir une subvention pour embaucher deux (2) étudiants(es) durant la période estivale 2016.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-07

CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ

ATTENDU le congrès 2016 de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 15, 16 et 17 juin 2016;

ATTENDU QUE le coût d'inscription au congrès est de 503,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à participer au congrès 2016 de l'ADMQ et décrète une dépense de 503,00 \$ plus les taxes applicables pour les frais d'inscription.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les frais de repas, de déplacement et d'hébergement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Sandra Dicaire, qu'à une séance ultérieure, le règlement RM01-2016 relatif à l'**AUGMENTATION DU NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LE PAIEMENT D'UN COMPTE DE TAXES** sera présenté pour adoption.

16-01-08

RENOUVELLEMENT DE COTISATIONS AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 4 178,52 \$ taxes incluses afin de renouveler son adhésion, publication ou frais de service annuel auprès des organismes suivants :

➤ FQM	1 121,70 \$
➤ Feuillet paroissial	65,00 \$
➤ COMBEQ	373,67 \$
➤ UMQ	541,67 \$
➤ Ass. dir. incendie	281,69 \$
➤ ADMQ	496,69 \$
➤ CLP	60,00 \$
➤ LSO	254,10 \$
➤ Groupe Environex	984,00 \$
TOTAL :	<hr/> 4 178,52 \$

Adoptée à l'unanimité.

16-01-09

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE PG SOLUTIONS

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 13 705,03 \$ taxes incluses pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour une période d'un an.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-10

CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS DE LA FONDATION SANTÉ DE PAPINEAU

ATTENDU la demande d'aide financière de la fondation Santé de Papineau;

ATTENDU QUE la levée de fonds servira aux services de santé à proximité de notre domicile;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 100,00 \$ à la fondation Santé de Papineau dans le cadre de leur levée de fonds.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-11

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE – AIDE ÉQUITABLE EN MATIÈRE FINANCIÈRE ET TECHNOLOGIQUE POUR L'IMPLANTATION DE SYSTÈMES SEPTIQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville demande l'appui des 24 municipalités de la MRC Papineau pour mandater celle-ci dans des démarches auprès des gouvernements provincial et fédéral pour une aide équitable en matière financière et technologique pour l'implantation de systèmes septiques;

ATTENDU QU'une majorité de résidences et commerces de notre municipalité et de la MRC Papineau font partie des 1 000 000 de résidences isolées du Québec qui éprouvent

des difficultés dans l'implantation d'un nouveau système septique puisque leurs terrains, avec les nouvelles normes environnementales, sont trop petits pour accueillir un système traditionnel;

ATTENDU QU'une seule technologie est admise par le ministère de l'environnement, soit un système tertiaire DPEC, que l'installation de ce système varie entre 10 000 \$ et 100 000 \$ (selon la problématique de configuration et de dimension de terrain et selon qu'il s'agit d'un petit commerce ou d'une résidence);

ATTENDU QUE de ce fait, nos citoyens éprouvent un impact économique démesuré, considérant que ceux-ci ont des salaires familiaux bien en dessous de ceux des moyennes et grandes villes;

ATTENDU QUE les moyennes et grandes villes bénéficient de systèmes collectifs subventionnés à 90% par les gouvernements, et ce, à répétition. Privilège que nous, petites municipalités, n'avons pas;

ATTENDU QUE les revendications de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) auprès des gouvernements n'ont donné que la création d'un comité pour trouver des solutions moins onéreuses pour l'installation de systèmes tertiaires, duquel aucun résultat n'a émergé, ce que nous trouvons insuffisant et inacceptable;

ATTENDU QUE les citoyens n'ont présentement aucun support financier ni subvention de la part des gouvernements pour leurs systèmes septiques et que, par ce fait, nous constatons qu'ils sont désavantagés et vivent une situation d'iniquité par rapport aux autres citoyens du Québec.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Bois appui la municipalité de Chénéville pour mandater la MRC de Papineau à faire pression, auprès des gouvernements provincial et fédéral, afin de trouver une ou des solutions équitables, en termes de supports technologiques et financiers pour l'implantation de systèmes septiques pour les citoyens du territoire;

QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Bois appuie la municipalité de Chénéville pour demander aussi à la MRC de Papineau de former un comité intermunicipal pour une représentation plus adéquate et une implication de chacune des municipalités de son territoire;

ET QU'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-12

DEMANDE D'APPUI POUR UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PACTE RURAL DE LA MRC PAPINEAU – RÉPARATION DU PONT DU SENTIER IROQUOIS

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel demande un appui financier au Pacte rural pour la réparation de leur pont du sentier Iroquois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte d'appuyer la demande qui sera soumise par la municipalité de Duhamel dans le cadre du Pacte rural de la MRC de Papineau pour la réparation du pont du sentier Iroquois.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-13

CHANGEMENT DE SIGNATAIRE POUR LES SIGNATURES DE CHÈQUES

ATTENDU QUE la Caisse Populaire exige que tout changement au dossier de signatures soit autorisé par résolution;

ATTENDU QU'un changement de signataires est nécessaire suite à un congé de maladie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE madame la conseillère Diane Martin soit nommée en remplacement de monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-14

EMBAUCHE D'UN(E) SECRÉTAIRE-TRÉSORIER(ÈRE) ADJOINT(E)

ATTENDU QUE le conseil désire voir la directrice générale travailler davantage à la recherche de subvention, à l'analyse des règlements en vigueur, à l'analyse des politiques internes, à la planification stratégique de la Municipalité et beaucoup plus;

ATTENDU QUE les tâches plus administratives présentement effectuées par la directrice générale doivent être affectées à un autre employé;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe est surchargée par ses propres tâches et celles de la réception;

ATTENDU QUE le conseil désire diviser le travail de la secrétaire-trésorière adjointe en deux positions distinctes soient secrétaire-trésorière adjointe et commis de bureau-réceptionniste;

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe actuelle préfère conserver les tâches de commis de bureau-réceptionniste et non celles de secrétaire-trésorière adjointe;

ATTENDU QUE la Municipalité a affiché le poste sur les différents babillards de la Municipalité ainsi que sur le site web de la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité d'embauche sera formé des personnes suivantes :

- Roland Montpetit, maire
- Sandra Dicaire et Diane Martin, conseillères
- Anik Morin, directrice générale

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le comité d'embauche pour effectuer la présélection des candidats, l'administration d'examens, les entrevues, la vérification des références et la sélection d'un candidat final pour recommandation au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-15

FORMATION SUR L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE la formation offerte par l'UMQ sur l'aménagement et le développement du territoire;

ATTENDU QUE la prochaine formation aura lieu au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge à Rivière-Rouge le 28 janvier 2016;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 297,50 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, monsieur Roland Montpetit, à s'inscrire à ladite formation offerte par l'UMQ au coût de 297,50 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE ses frais de repas et de déplacements lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

16-01-16

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO RM05-2015
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (RM04-2010)

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté un règlement de zonage portant le numéro RM04-2010 entré en vigueur le 7 décembre 2010;

ATTENDU QUE monsieur Jules Charbonneau, propriétaire du Camping du Domaine, désire annexer deux terrains à son camping et demande par conséquent à la Municipalité de modifier son règlement de zonage afin de les inclure à la zone CAM-105;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté par le conseil municipal le 6 octobre 2015;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 12 janvier 2015, 18 h 30, à l'hôtel de ville sis au 595, route 309, Val-des-Bois;

ATTENDU QU'aucune modification n'a été suggérée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois, modifie son règlement de zonage numéro RM04-2010 de la façon suivante :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2

Vise à modifier la zone CAM-105 pour agrandir sa superficie vers le Nord en annexant deux parcelles de RES-C-132;

ARTICLE 3

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement RM04-2010 est modifié de la façon suivante pour la zone CAM-105 :

Avant modifications



Après modifications



ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Roland Montpetit, Maire

Anik Morin, Sec.-trésorière

Premier projet de règlement le 6 octobre 2015

Second projet de règlement le 12 janvier 2016

Avis de motion donné le 12 janvier 2016

Adopté le

Affiché le

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MUNICIPAL RM05-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (RM04-2010)

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Diane Martin, qu'à une séance ultérieure, un règlement modifiant **LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (RM04-2010)** sera présenté pour l'adoption. Le document intitulé « Règlement de zonage » fait partie intégrante du présent avis de motion faisant foi des changements apportés aux cartes de zonages.

16-01-17

VENTE DE TERRAIN DU MERN – CHEMIN DE LA POINTE

ATTENDU QUE le propriétaire du 133, chemin de la Pointe a fait une demande d'acquisition d'une partie de terrain jouxtant sa propriété;

ATTENDU QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) demande l'appui de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande du propriétaire afin de lui permettre d'acquérir une partie du terrain du MERN ayant une façade sur le chemin de la Pointe et étant compris entre la propriété de madame Noémie Bélair et celle du demandeur monsieur Charles Tremblay.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-18

ACHAT D'ORDINATEURS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE les deux ordinateurs du comptoir de prêt de la bibliothèque ont besoin d'être remplacés;

ATTENDU la soumission reçue du CRSBPO au montant de 1 562,20 \$ plus les taxes applicables, pour les deux ordinateurs et l'installation;

ATTENDU QUE le coût de remplacement des deux ordinateurs a été prévu au budget 2016;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat des deux ordinateurs proposés dans la soumission du CRSBPO au coût de 1562, 20 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE la dépense soit partagée avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-19

MODIFICATION À LA COMPOSITION DE LA COLLECTION DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE le conseil municipal peut par résolution demander une modification du contenu de la collection de livres acheminé par le CRSBPO;

ATTENDU QUE la clientèle de la bibliothèque évolue annuellement et qu'il est opportun d'adapter la collection offerte afin de répondre au besoin d'un plus grand nombre de citoyens;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter un pourcentage de livres anglophones afin de subvenir au besoin de la clientèle;

ATTENDU QUE le formulaire de demande fait partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'aucun coût n'est relié à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil demande au CRSBPO de modifier la composition de la collection acheminée à la bibliothèque de Val-des-Bois/Bowman tel qu'indiqué sur le formulaire de demande, soit une augmentation de 7 % de la collection actuelle totale et la modification du profil des livres acheminés à la bibliothèque de Val-des-Bois/Bowman par l'ajout de 6 % de livres anglophones.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-20

FESTIVAL COUNTRY DE BOWMAN/VAL-DES-BOIS

ATTENDU le Festival Country qui aura lieu à Bowman à l'été 2016;

ATTENDU QUE ce festival aura des retombées économiques dans notre Municipalité;

ATTENDU l'offre d'achat d'un espace à l'intérieur du programme du festival;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois achète un espace publicitaire au coût de 1 000,00 \$ dans le programme du Festival Country de Bowman/Val-des-Bois, édition 2016.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-21

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – COMITÉ DES LOISIRS

ATTENDU QUE le Comité des loisirs de Val-des-Bois, Bowman, Notre-Dame-de-la-Salette organise un carnaval du 5 au 14 février 2016;

ATTENDU l'offre d'achat d'un espace à l'intérieur du programme du Carnaval;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois achète un espace publicitaire au coût de 25,00 \$ dans le programme du Carnaval 2016 organisé par le comité des Loisirs de Val-des-Bois, Bowman, Notre-Dame-de-la-Salette.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-22

EMBAUCHE D'UN ANIMATEUR(TRICE) RESSOURCE JEUNESSE

ATTENDU QUE l'animatrice de la ressource jeunesse quittera pour un congé parental sous peu;

ATTENDU QUE la Municipalité a affiché le poste sur les différents babillards de la Municipalité ainsi que sur le site web de la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité d'embauche sera formé des personnes suivantes :

- Sandra Dicaire, conseillère à la municipalité de Val-des-Bois
- Jacinthe Brière, conseillère à la municipalité de Bowman
- Anik Morin, directrice générale

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le comité d'embauche pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références et la sélection d'un candidat final pour recommandation au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-23

EMBAUCHE D'UN(E) ÉQUIPIER(ÈRE) À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QU'une équièpière à la bibliothèque a remis sa démission;

ATTENDU QUE la Municipalité a affiché le poste sur les différents babillards de la Municipalité ainsi que sur le site web de la Municipalité;

ATTENDU QUE le comité d'embauche sera formé des personnes suivantes :

- Shirley Raymond, responsable de la bibliothèque
- Anik Morin, directrice générale

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate le comité d'embauche pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références et la sélection d'un candidat final pour recommandation au conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-24

ACHAT D'UNE ENCEINTE BLUETOOTH

ATTENDU du nombre croissant d'activités dans notre Municipalité;

ATTENDU QU'il est opportun de nous procurer d'un système de son pour agrémenter nos diverses activités avec de la musique;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE le conseil décrète une dépense maximale de 500,00 \$ pour l'achat d'une enceinte Bluetooth pour les diverses activités organisés par la Municipalité ou les OBNL de la Municipalité;

ET QUE le conseil autorise la directrice générale a procédé à l'achat du produit le plus approprié à nos besoins selon les conseils d'un expert en magasin.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-25

RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO RM02-2016
RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE
D'AQUEDUC

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement RM02-2015 qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015;

ATTENDU QUE le présent règlement amende, abroge et remplace le règlement RM02-2015 et tous les règlements relatifs à la compensation pour le service d'aqueduc;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil 48 h avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE la directrice générale mentionne que ce règlement a pour objet la tarification pour le service d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QU'un règlement portant le numéro RM02-2016 des règlements municipaux et intitulés **RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété, ce qui suit :

ARTICLE 1

Il est par le présent règlement établi une tarification annuelle pour le service d'aqueduc de la municipalité et qui se lit comme suit :

Logement résidentiel, chalet et roulotte (à l'extérieur d'un camping ou à l'intérieur d'un camping dans une zone 4 Saisons) :	55,00 \$ par unité
Roulotte (propriétaire d'un terrain privé enregistré à l'intérieur d'un camping) :	27,50 \$ par unité
Camping (propriété commune) :	770,00 \$ l'ensemble
Hôtel, bar, motel :	366,30 \$ par édifice

Pour tout usage commercial ou professionnel non défini, la tarification est de 88,00 \$ l'unité.

Dans chaque immeuble où il existe plus d'un usage, la tarification s'applique à chaque usage.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Roland Montpetit, maire

Anik Morin, sec.-trésorière

Adopté le 12 janvier 2016

Affiché le 13 janvier 2016

16-01-26

ACHAT DE BACS ROULANTS

ATTENDU la soumission de la compagnie Gestion USD Inc. au montant de 2 790,62 \$ taxes et frais de transport incluses pour l'achat de 27 bacs bleus de 360 litres pour le recyclage;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 2 790,62 \$ taxes et frais de transport incluses pour l'achat de 27 bacs bleus de 360 litres pour le recyclage de la compagnie Gestion USD Inc.;

DE PLUS le prix de revente de ces bacs sera de 94,40 \$.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-27

REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DE TRICENTRIS

ATTENDU les changements au conseil municipal depuis novembre 2015;

ATTENDU QUE l'on doit nommer une personne qui représentera la Municipalité et aura le droit de vote lors des assemblées de Tricentris, centre de tri;

ATTENDU QUE la Municipalité désire nommer un nouveau membre pour les années 2016 et 2017;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Denise Larocque

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois désigne madame la conseillère Diane Laviolette à titre de représentant municipal, et s'il y a lieu, membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri;

ET QUE les frais de déplacement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-28

OFFRE DE SERVICE EN COMPAGNONNAGE POUR L'OPÉRATEUR EN EAU POTABLE

ATTENDU la formation de monsieur Francis St-Denis-Labelle comme opérateur en eau potable suivi en novembre et décembre 2015;

ATTENDU QU'afin d'obtenir son certificat d'opérateur en eau potable, monsieur St-Denis-Labelle doit suivre un apprentissage en milieu de travail avec une personne qualifiée par Emploi-Québec. Cette personne est communément appelée un compagnon;

ATTENDU l'offre de service de monsieur Benoit Benoit, compagnon reconnu par Emploi-Québec, au montant estimé de 258,75 \$ taxes en sus pour deux jours de compagnonnage;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de service de monsieur Benoit Benoit pour un montant estimé de 258,75 \$ et retienne ses services à titre de compagnon pour l'apprentissage de monsieur Francis St-Denis-Labelle comme opérateur en eau potable.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-29

ACHAT D'UN DÉGELEUR À TUYAUX

ATTENDU QUE la Municipalité désire acquérir un dégeleur à tuyaux pour les ponceaux et les conduites d'aqueduc;

ATTENDU la soumission reçue de Matériaux Lajeunesse au coût de 1 290,94 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE les sommes sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Laviolette

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur en voirie a procédé à l'achat du dégeleur à tuyaux au coût de 1 290,94 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-30

ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QU'il est nécessaire d'épandre de l'abat-poussière sur les chemins municipaux non pavés;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions de fournisseurs différents;

ATTENDU la soumission de la compagnie Somavrac pour l'achat de 58 800 litres de chlorure de calcium liquide 35 % au tarif de 0,2939 \$ le litre plus les taxes applicables incluant le produit, le transport et l'épandage;

ATTENDU QUE cette quantité sera épandue en trois temps pendant la saison estivale soit en mai, juin et août ou tout autre moment jugé opportun par l'inspecteur en voirie;

ATTENDU QUE le coût de cet entretien a été prévu au budget annuel;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal à acheter, de la compagnie Somavrac, 58 800 litres de chlorure de calcium liquide 35 % au tarif de 0,2939 \$ le litre plus les taxes applicables incluant le produit, le transport et l'épandage.

Adoptée à l'unanimité.

16-01-31

**RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – UNITÉ D'URGENCE
2015-01**

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 15-10-173 la municipalité de Val-des-Bois a demandé des soumissions pour l'achat d'un véhicule Unité d'urgence pour le Service de sécurité incendies;

ATTENDU QUE quatre (4) fournisseurs ont déposé une soumission dans les temps prescrits :

COMPAGNIE	PRIX SOUMISSIONNÉE
Maxi Métal Inc.	222 835,00 \$
Asphodel Fire Trucks LTD	227 000,00 \$
Industries Lafleur	264 671,00 \$
Dependable (Battleshield)	292 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport d'ouverture des soumissions tel que présenté et retienne la soumission de Maxi Métal Inc. puisqu'il est le plus bas soumissionnaire conforme selon les documents soumis lors de l'appel d'offres, pour un montant de 256 204,54 \$ taxes incluses;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les coûts soient partagés avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente en vigueur;

ET QUE l'octroi du contrat ait lieu suite à la réception de la résolution d'acceptation de la municipalité de Bowman;

ET QUE la portion de la dépense absorbée par la municipalité de Val-des-Bois, soit 135 865,24 \$, soit affectée aux surplus accumulés non affectés.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

**16-01-32
LEVÉE DE LA SÉANCE (20 h 06)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.